

En partenariat avec l'AATF



ADMINISTRATEURS  
TERRITORIAUX



**CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ**

**MERCREDI 21 ET JEUDI 22 MAI 2025**  
**PARIS OU À DISTANCE**

# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- > Décrets Industrie Verte des 5 et 6 juillet 2024 : quels changements à intégrer en matière d'évaluation des projets, plans et programmes ?
- > Espèces protégées, Objectif ZAN : quels impacts sur le cadre juridique de l'évaluation environnementale ?
- > S'inspirer des retours d'expériences sur l'étude d'impact et la séquence ERC pour mener à bien vos projets !

*Comment assurer la sécurité juridique de vos plans, programmes et projets d'urbanisme ?*



Une attestation vous sera remise validant 11 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

**BJDU**

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)

# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MERCREDI 21 MAI 2025

8h45 Accueil des participants

## QUE RETENIR DE L'ACTUALITÉ EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS, PROGRAMMES ET PROJETS ?

### 9h00 Quels sont les derniers textes impactant les plans, programmes et projets ; quels retours d'expérience ?

- Quelles nouveautés issues de la loi Industrie verte et de ses deux décrets d'application du 5 et du 6 juillet 2024 ?
- Retour sur la notion de projet au sens des évaluations environnementales : regard croisé sur la doctrine de l'AE et la jurisprudence
- Retour d'expérience sur le cas par cas et la procédure d'actualisation : quelle procédure, dans quels cas ?
- *Quid* du contentieux des évaluations environnementales des plans et des projets et de la régularisation ?
- Décret n° 2024-1052 du 21 novembre 2024 relatif à la restauration de la biodiversité, à la renaturation et à la compensation des atteintes à la biodiversité
- Décret n° 2024-1053 du 21 novembre 2024 relatif à l'agrément des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation
- Arrêté du 21 novembre 2024 définissant les conditions d'agrément d'un site naturel de compensation, de restauration et de renaturation, prévu à l'article L. 163-1-A du code de l'environnement, ainsi que la composition du dossier de demande d'agrément

**Laetitia SANTONI**

Avocate Associée

EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**Laura CECCARELLI-LE GUEN**

Avocate Associée

DS AVOCATS

11h00 Café-networking

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET JURISPRUDENCE : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

### 11h15 Influence de la jurisprudence sur le cadre juridique des projets d'aménagement : quels sont les arrêts importants à retenir en 2024 et 2025 ?

- TA Paris, 28 mai 2024, n° 2411281, TA Paris, 28 mai 2024, n° 2411283 : un projet de « promenade plantée » constitue-t-il une opération d'aménagement soumise à évaluation environnementale ?
- CAA Bordeaux, 3 oct. 2024, n° 22BX02339 : l'inscription d'une opération sur la liste des opérations d'intérêt national ne requiert ni évaluation environnementale, ni participation du public
- CE, 27 déc. 2024, n° 489079, Établissement public foncier du Grand Est, mentionné aux Tables : la condition d'urgence doit être remplie lorsque le commissaire enquêteur émet un avis défavorable dans le cadre d'une enquête publique régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- CE, 10 févr. 2025, n° 498134 : sursis à exécution d'un jugement annulant partiellement un PLU pour défaut d'évaluation environnementale après sursis à statuer en vue de régulariser
- D. n° 2024-529, 10 juin 2024 : quels réajustements apportés à la nomenclature d'évaluation environnementale ?
- Arr. 31 déc. 2024, NOR : TECD2434325A : JO, 10 janv. 2025 : le plan national de restauration de la nature sera soumis à évaluation environnementale : qui permettra néanmoins de faire un retour sur le règlement nature

**Laetitia SANTONI**

Avocate Associée

EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**Laura CECCARELLI-LE GUEN**

Avocate Associée

DS AVOCATS

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES

### 12h00 Quelles sont les jurisprudences impactantes de 2024 et 2025 ?

**François BRAUD**

Avocat Associé

ATMOS AVOCATS

13h00 Déjeuner

## ÉTAT DES LIEUX SUR L'OBJECTIF ZAN

### 14h30 Objectif ZAN : quelles sont les dernières actualités à prendre en compte ?

**François BRAUD**

## BONNES PRATIQUES : COMMENT INTÉGRER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL À UN PROJET ?

### 15h00 Examen au cas par cas : comment formuler une demande ?

- Quel contenu du dossier de demande ?
- *Quid* des annexes facultatives ?
- Quelles incidences de la phase d'examen au cas par cas sur le planning du projet ?
- Comment « publier » son dossier ?
- Quelles sont les différentes phases d'instruction du dossier ?
- Décision de l'Autorité environnementale : comment et quand former un recours ?
- **Retour d'expérience** - Étude d'impact d'un projet sur l'environnement : comment sécuriser votre projet et éviter les écueils ?
- Quelles sont les étapes incontournables pour réaliser une étude d'impact ?
- Quels contenu et points de vigilance dans l'élaboration de l'étude d'impact ?
- *Quid* de la difficile notion de proportionnalité ?
- Quels sont les délais nécessaires à la formalisation de l'étude et à son instruction ?

**Jean-Philippe LECOMTE**

Directeur et associé

THEMA ENVIRONNEMENT

**Simon LAPORTE**

Directeur d'agence

GRUPE GAMBETTA

16h30 Café-networking

## PARTICIPATION DU PUBLIC : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

### 16h45 Quelle actualité en matière de participation du public ?

- Décret n° 2024-1256 du 30 décembre 2024 modifiant le code de l'urbanisme : création d'une procédure préalable de participation du public à la délivrance des autorisations d'urbanisme portant sur des projets situés à proximité de certaines ICPE et susceptibles d'en aggraver le risque ou les conséquences d'un accident majeur
- Arrêté du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'environnement : précisions sur les conditions d'affichage de l'avis de consultation du public (parallélisée) et de participation du public par voie électronique pour les plans, programmes et projets non soumis à enquête publique
- CAA Bordeaux, 3 oct. 2024, n° 22BX02339 : l'inscription d'une opération sur la liste des opérations d'intérêt national ne requiert ni évaluation environnementale, ni participation du public

**Laetitia SANTONI et Laura CECCARELLI-LE GUEN**

17h30 Clôture de la conférence

# SÉQUENCE ERC DANS L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : QUEL BILAN ?

JEUDI 22 MAI 2025

8h45 Accueil des participants

## DE L'ÉVITEMENT À LA COMPENSATION : COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE D'UN PROJET ?

### 9h00 Séquence ERC : un outil indispensable à une étude d'impact efficace ?

- Éviter-Réduire-Compenser : comment se traduit la séquence ERC sur un projet ?
- Plans et programmes : des documents concernés par la séquence ERC ?
- Champ d'application : quels projets échappent à la séquence ERC et à l'étude d'impact ?
- Faciliter la maîtrise foncière : l'étude d'impact doit-elle prévoir formellement des mesures compensatoires ?
- Dans quelle mesure le caractère subsidiaire de la compensation doit-il être pris en compte dans l'étude d'impact ?

**Bénédicte LEFEVRE**

Écologue et chargée de missions

DREAL DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

10h30 Café-networking

### 11h00 Focus sur la compensation environnementale : quels enjeux et limites ?

- Maître d'ouvrage : comment mettre en place des mesures compensatoires ?
- Comment gérer les mesures ERC lorsque plusieurs maîtres d'ouvrage sont concernés par un projet ?

- Pourquoi prévoir des mesures compensatoires avant la réalisation d'un projet les rend-elles plus efficaces ?
- Fonds de compensation, sites naturels de compensation, crédits de compensation... : quels outils de compensation pour quels projets ?
- Évaluation des mesures compensatoires : intégrez la portée du registre de la compensation environnementale comme outil de mesure essentiel à la cohérence territoriale
- Disponibilité du foncier : une contrainte majeure pour la compensation environnementale ?

### La désartificialisation au service de la biodiversité et de l'objectif ZAN

- Génie écologique, restauration passive : quelles solutions pour désartificialiser un site ?
- Dans quelle mesure les coûts engendrés par la désartificialisation des sols constituent-ils un frein ?
- Quels outils financiers et techniques peuvent être mobilisés à l'appui de ces opérations ?

### 📍 Retour d'expérience territorial

- Retour d'expérience sur les problématiques environnementales et les solutions adoptées lors de la mise en place d'une séquence Éviter-Réduire-Compenser sur un territoire

**Matthieu RIVET**

Directeur agence centrale

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS BIODIVERSITÉ

12h30 Clôture de la conférence

ÉDITO ”



**Vincent BOYAJEAN**

Responsable conférences  
secteur public  
**ABILWAYS**

Les projets d'aménagement et de construction doivent nécessairement intégrer les enjeux environnementaux dès leur élaboration. En 2024 et 2025, les procédures d'évaluation environnementale des plans et projets continuent de s'étoffer.

Par ailleurs, les porteurs de projets sont toujours contraints de lutter contre l'artificialisation des sols et d'intégrer l'objectif ZAN dès l'élaboration de leurs projets, mais de nouveaux éléments semblent venir retoquer cet objectif. Les décrets Industrie Verte de juillet 2024 ont également apporté leur lot de modifications substantielles des procédures d'évaluation environnementale. Application de la procédure *ad hoc* aux plans et programmes, point sur l'étude d'impact et les procédures de participation du public... autant de nouveautés et de solutions dont la mise en œuvre opérationnelle doit être maîtrisée.

Aménageurs publics ou privés, constructeurs, il est essentiel de respecter ces nouvelles procédures et démarches afin de sécuriser vos projets. C'est pourquoi EFE réunit lors de cette conférence les meilleurs experts, conseils juridiques, maîtres d'ouvrage, techniciens, afin de décrypter avec vous ces nouvelles règles et de partager les bonnes pratiques.

### POUR QUI ?

- Établissements publics d'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Constructeurs, promoteurs immobiliers
- Urbanistes, architectes, géomètres-experts
- Directeurs des services techniques
- Directeurs juridiques et contentieux
- SEM d'aménagement, SPLA, CCI, DDT, OPAC
- Ingénieurs et chargés d'études urbanisme
- Agences d'urbanisme et de développement
- Bureaux d'études et de conseils, CAUE
- Avocats, juristes, notaires et conseils
- Élus chargés de l'urbanisme et de l'aménagement
- Secrétaires généraux et leurs adjoints
- Membres des directions de l'urbanisme



### POURQUOI ?

- Maîtriser les nouvelles obligations relatives à la procédure d'évaluation environnementale
- Identifier les acteurs compétents en matière d'évaluation environnementale
- Adopter les bons réflexes en cas de projet d'aménagement
- Analyser les nouveaux enjeux de la démocratie participative
- Apprendre à élaborer ses projets en y intégrant l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols

### COMMENT ?

- Des exposés pratiques accompagnés par des témoignages d'experts
- Des plages horaires réservées à vos questions pendant la conférence
- Remise d'un support dématérialisé détaillé, comprenant les interventions des orateurs et les textes de référence pour un meilleur suivi des débats

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués.



### MONTAGES IMMOBILIERS PUBLICS

**Aldo SEVINO**  
**Camille MORCRETTE**

Une présentation pratique de l'ensemble des outils, concepts et contraintes à maîtriser

À partir de **74,00 € TTC**

Disponible à la vente sur <https://shop.abilways.com/livres/montages-immobiliers-publics/>

### CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.

**Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.**



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes



EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

**POUR VOUS INSCRIRE  
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).  
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :  
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou [correctionbdd@abilways.com](mailto:correctionbdd@abilways.com).

**Rejoignez EFE sur LinkedIn**



EFE - Edition Formation Entreprise

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

**MERCREDI 21 ET JEUDI 22 MAI 2025**

**PARIS OU À DISTANCE**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation  
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris  
[serviceclient@abilways.com](mailto:serviceclient@abilways.com) - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)  
Tél. : 01 85 53 27 14

### RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

**Posez vos questions à Vincent BOYAJEAN**

Responsable conférence secteur public

+33 6 03 22 46 52

### PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIFS	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	1 020 € HT	895 € HT
1 jour et demi	1 370 € HT	1 200 € HT

(\*tarifs réservés aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines)

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de  
la compétence

Membre de la Fédération  
Les acteurs de la Compétence



31682 WEB

Date de mise à jour : 04/2025